



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Exposé présenté par la United States Federation for Middle East Peace, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu l'exposé suivant, qu'il communique conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Exposé

Prévention et élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

La United States Federation for Middle East Peace (la « Fédération ») s'emploie à réaliser les objectifs énoncés par la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences dans le rapport qu'elle a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session (A/67/227). À cette fin, elle a organisé une grande manifestation le 23 octobre 2012, conviant plusieurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et des entités dévouées à la cause de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

La Fédération insiste sur la nécessité, pour la communauté internationale, de reconnaître le fait que les femmes et les filles handicapées font plus souvent l'objet de violences sexistes et sexuelles et qu'elles sont plus souvent délaissées, maltraitées et exploitées que les autres. Les actes de violence peuvent survenir à la maison ou dans d'autres lieux, y compris les institutions, et peuvent même être perpétrés, entre autres, par des soignants, des membres de la famille ou des étrangers. Dans de nombreux pays et régions, la violence à l'égard des femmes et des filles peut également revêtir la forme de procédures ou de traitements médicaux forcés, notamment la stérilisation forcée. La Fédération formule donc les recommandations suivantes :

a) Promouvoir l'intensification et l'inscription dans la durée de l'action menée en faveur de la prévention et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde, sous l'angle à la fois des droits de l'homme et du développement, et faire en sorte que les femmes et les filles participent davantage à la prise de décisions dans le cadre des programmes de lutte contre la violence;

b) Promouvoir des stratégies visant à remédier à l'absence d'informations ou de programmes éducatifs en matière de violence et à la dépendance inéluctable qui lie une victime à son agresseur dans les actes essentiels de la vie courante, et veiller à tenir compte de la question du handicap dans les programmes de soins et de réadaptation destinés aux femmes victimes de ces violences;

c) Promouvoir les droits des femmes et des filles handicapées en les faisant participer à des initiatives, telles que l'établissement de rapports sur les droits de l'homme, l'élimination de la violence sexiste et les soins;

d) Collaborer avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin d'améliorer la condition des femmes et des filles à l'échelle nationale, notamment en mettant en œuvre des activités qui favorisent la prise en compte de leurs préoccupations et de leurs opinions dans les processus de développement et d'élaboration des politiques menées dans les pays en développement.

La Fédération pense que le Conseil économique et social devrait montrer la voie afin que cette noble cause triomphe. Elle s'efforce de surveiller le traitement réservé aux femmes et aux filles dans certains pays, notamment en Égypte, en vue de présenter des propositions et de collaborer avec des organismes locaux pour atténuer les souffrances que ces femmes sont contraintes d'endurer.
